CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Dispositions générales

a) Les termes et les conditions indiqués ci-dessous forment une partie intégrante des contrats conclus entre le Vendeur et l'Acheteur pour la fourniture des produits du vendeur.

b) Les présentes conditions s'appliquent à toutes les transactions conclues entre le Vendeur et l'Acheteur sans nécessité de rappel expresse de celles-ci ou d'accord spécifique conformément à la conclusion de chaque transaction. Toute condition ou terme différent trouve application seulement s'il est confirmé par écrit par le Vendeur.

c) Le Vendeur se réserve le droit de modifier, compléter ou varier les présentes conditions, en annexant ces variations aux offres, c'est-à-dire à n'importe quelle correspondance envoyée par écrit à l'acheteur.

d) Avec une référence particulière aux tarifs, le Vendeur se réserve le droit de les modifier, même en cours de rapport. Dans ce cas, une communication sera faite à l'Acheteur, qui aura le droit de résiliation, sous forme écrite dans les huit jours suivant la réception. En cas de non-exercice du droit de résiliation, le nouveau tarif sera considéré comme étant accepté.

2. Offres et commandes

a) Les offres du Vendeur ne doivent pas être considérées comme contraignantes, en particulier en ce qui concerne la quantité, les prix et les termes de livraison.

b) Les commandes effectuées par l'Acheteur ne sont pas acceptées tant qu'elles n'ont pas été confirmées par écrit par le Vendeur. Si le Vendeur ne pourvoie pas à la confirmation par écrit d'une commande négociée verbalement, l'émission de la facture de la part du Vendeur ou bien l'exécution de la commande de la part du Vendeur sera considérée comme confirmée.

c) Les commandes et/ou les modifications de commandes effectuées verbalement ou téléphoniquement doivent être confirmées par écrit par l'Acheteur. Dans le cas contraire, le Vendeur n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne d'éventuelles erreurs ou de possibles malentendus.

3. Prix et termes de paiement

a) Les prix des Produits ne comprennent pas la TVA, qui doit être payée lors de la livraison ou conformément aux dispositions spécifiques indiquées sur la facture. Au moment de l'acceptation d'une commande, c'est-à-dire sur la facture, le Vendeur indiquera les termes et les modalités de paiement.

b) Si cela n'est pas établi différemment, les taxes, impôts, frais d'expédition, assurance, installation, formation à l'utilisateur final, service après-vente ne sont pas inclus dans les prix. Les prix ne comprennent pas l'emballage adapté à l'expédition.

c) En plus des autres solutions permises par la loi qui s'applique ou par les présentes conditions générales de vente, le Vendeur se réserve le droit, sans nécessité de constitution spécifique en demeure, d'appliquer des intérêts de retard sur des retards de paiements aux termes du D.Lgs. 231/2002.

d) Si l'Acheteur n'effectue pas le paiement dans les termes et selon les modalités indiquées par le Vendeur ou si l'activité de l'Acheteur n'est pas conforme au cours ordinaire des affaires, s'entendant avec ceci, sans aucune limitation, l'émission d'actes de séquestration ou de protestations ou si les paiements ont été retardés ou ont été demandés ou des procédures d'insolvabilité intentées, le Vendeur a le droit, à sa discrétion et sans aucune pénalité et avec renoncement de l'Acheteur en demeure à l'indemnisation des dommages, de suspendre ou d'annuler d'autres livraisons ou de déclarer toute prétention dérivant du rapport d'affaires comme immédiatement exigible. En outre, le Vendeur peut dans ces cas demander des avances sur les paiements ou un dépôt en garantie.

e) L'Acheteur n'a aucun droit d'effectuer aucune compensation, retenue ou réduction à moins que sa demande en ce sens ait été définitivement et judiciairement accueillie.

4. Termes de livraison

a) Si cela n'est pas établi différemment par écrit, tout terme de livraison indiqué n'est pas contraignant pour le Vendeur. Sauf accord différent entre les parties, le terme de livraison indicatif est celui précisé dans la confirmation de la commande.

b) Le Vendeur se réserve le droit d'effectuer raisonnablement des livraisons partielles.

c) L'expédition de la marchandise est toujours effectuée en port assigné, sauf accords écrits différents entre le Vendeur et l'Acheteur. La marchandise voyage toujours aux risques et périls de l'Acheteur. Le Vendeur est déchargé de toute responsabilité en cas de manque et/ou d'avarie. Les expéditions sont faites avec le moyen disponible à cet instant et les indications de l'Acheteur ont valeur de simple recommandation.

d) Toute responsabilité pour la livraison dérivant de force majeure ou d'autres évènements imprévisibles non imputables au Vendeur, inclus ici, sans aucune limitation, grèves, grèves patronales, dispositions de l'administration publique, blocages successifs des possibilités d'exportation ou d'importation, en considération de leur durée et de leur portée, libèrent le Vendeur de l'obligation de respecter tout terme de livraison négocié.

e) Le Vendeur n'est pas obligé d'accepter les retours des produits, sauf si expressément négocié par écrit et en tout cas seulement en port franc. Tout coût soutenu à cette fin est à la charge de l'Acheteur.

5. Devoir d'inspection et Acceptation des produits

a) Lors de la prise en livraison des produits, l'Acheteur devra immédiatement : (i) vérifier la quantité et l'emballage des produits et enregistrer toute objection dans la note de livraison ; (II) effectuer un contrôle de conformité des produits par rapport à ce qui est indiqué dans la confirmation de la commande et enregistrer toute différence dans la note de livraison.

b) Déventuels vices dans les produits livrés devront être dénoncés au Vendeur dans les huit jours suivant la livraison. La communication de contestation devra être faite sous forme écrite par e-mail/PEC/lettre recommandée/fax et devra clairement spécifier la typologie et le montant des vices allégués. Toute communication effectuée téléphoniquement ne sera pas acceptée et n'aura aucune efficacité aux fins de la dénonciation. L'Acheteur consent à mettre à disposition les produits contestés pour qu'ils soient inspectés; cette inspection sera effectuée par le Vendeur ou par un expert nommé par celui-ci.

c) Déventuelles différences dans la quantité des biens livrés par rapport à la commande ne donneront pas droit à la résolution du contrat ni à la suspension des paiements, mais seulement à l'intégration de la fourniture avec les biens manquants.

d) L'Acheteur, en ce qui concerne les produits de la marque Aquatechnik, est tenu de permettre l'accès des fonctionnaires de l'IIP Srl pour des examens et vérifications de conformité des produits aux normes.

6. Termes de garantie

a) Le Vendeur garantit que les produits sont exempts de vices et conformes aux spécifications techniques déclarées et que l'Acheteur déclare connaître.

b) La garantie ne s'applique que sur les produits utilisés pour les buts auxquels ils sont destinés et conformément aux spécifications déclarées par le Vendeur. Tout usage impropre doit être considéré comme interdit. La garantie a la durée établie par les normes de loi.

c) La garantie n'aura pas de validité si l'inconvénient ou l'anomalie dépend d'applications non correctes ou non adaptées au produit, ou bien si celui-ci n'est pas conforme à la mise en service. L'éventuelle modification ou remplacement des parties du produit non autorisée par le Vendeur, décharge ce dernier de responsabilités civiles et pénales, et annule de toute façon la garantie. La garantie ne couvre pas les parties normales sujettes à l'usure.

d) La garantie opère exclusivement pour les produits achetés directement par Aquatechnik Group Spa ou par ses distributeurs autorisés.

7. Limitations de la responsabilité

a) Le Vendeur n'est responsable d'aucune indemnité demandée pour violation ou non-exécution contractuelle pour perte de profit supporté par l'Acheteur suite à l'emploi, le mauvais emploi ou l'installation des produits dans d'autres produits, à l'exception des hypothèses de dol ou de faute grave du Vendeur. En tout cas, la responsabilité ne s'étendra pas aux dommages indirects, non prévisibles et, de toute façon, en dehors des hypothèses dans lesquelles la garantie du produit puisse opérer.

b) Le Vendeur fera tout son possible pour livrer les produits dans les termes éventuellement établis, mais en aucun cas il pourra être appelé à répondre des dommages directement ou indirectement causés par le retard dans l'exécution d'un contrat ou par le retard dans la livraison des produits.

8. Modifications des catalogues, tarifs, matériel informatif et publicitaire

Le Vendeur se réserve le droit d'apporter, même sans aucun préavis, toute modification techniquement nécessaire aux catalogues, tarifs et matériel informatif et publicitaire. Au contraire, les images contenues dans les catalogues, dans le matériel informatif et publicitaire sont indicatives et non contraignantes.

9. Confidentialité

L'Acheteur s'engage à maintenir réservée et à ne pas divulguer à des tiers, si cela n'est pas rigoureusement nécessaire aux fins de l'utilisation légitime des biens achetés, pour toute la durée du rapport et trois ans après la livraison de la dernière fourniture de chaque produit, toute information ou donnée technique relative aux produits achetés, à leur fonctionnement ou utilisation, ainsi que toute information administrative commerciale relative au contrat de vente des biens mêmes.

10. Propriété intellectuelle d'Aquatechnik Group Spa

a) L'Acheteur reconnaît expressément que les marques, les noms de commerce ou autres signes distinctifs apposés sur la marchandise sont de la propriété exclusive d'Aquatechnik Group Spa et ne peuvent pas être sous aucun prétexte altérés, modifiés, ôtés ou effacés. L'Acheteur a le droit limité d'utiliser les marques, les noms de commerce ou autres signes distinctifs, ainsi que tout autre droit de monopole industriel ou savoir-faire productif et commercial incorporé dans la marchandise et qui reste de la propriété exclusive d'Aquatechnik Group Spa, à la seule fin limitée de revendre la marchandise. Toute utilisation différente de la propriété intellectuelle d'Aquatechnik Group Spa de la part de l'Acheteur, si non expressément accordé par Aquatechnik Group Spa par écrit, s'entendra comme une violation de la part de l'Acheteur des prédits droits exclusifs d'Aquatechnik Group Spa, même sous le profil de la responsabilité contractuelle et, comme telle, sera proprement poursuivie.

b) Les documents, les dessins, les données et les informations (tant sous forme papier que sur support électronique) livrés à l'Acheteur, restent de la propriété exclusive d'Aquatechnik Group Spa et constituent un support pour une meilleure représentation des produits et sont indicatifs des prestations du produit. L'Acheteur s'engage à ne pas les reproduire, à ne pas les divulguer à des tiers et à prendre aussi les mesures opportunes concernant son personnel afin d'en garantir la tutelle.

11. Traitement des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel de l'Acheteur seront traitées selon les dispositions de la loi italienne (D. Lgs. 196/2003) et européenne (RGPD 2016) en vigueur en la matière, comme dans la documentation distincte qui sera délivrée et faite souscrire à l'Acheteur où cela est prévu.

12. Loi applicable

Le rapport de fourniture sera en tout cas régit par la loi italienne.

13. Tribunal compétent

a) Toute controverse entre les parties, suite à l'interprétation, la validité ou l'exécution des présentes conditions générales de vente et des contrats relatifs stipulés, sera transmise à la compétence exclusive du Tribunal de Busto Arsizio.

b) Il est entendu entre les parties que seul le Vendeur, à sa discrétion, aura le droit de renoncer à la compétence du tribunal exclusif, conformément au point précédent a) pour assigner en justice l'Acheteur, à son domicile et devant le Tribunal compétent ici.

14. Dispositions finales

L'invalidité, en totalité ou en partie, de chaque disposition des présentes conditions générales de contrat n'invalide pas la validité des prévisions restantes.

Le Client

Aux termes des art. 1341 et 1342 cc. approuve spécifiquement les clauses suivantes :
art. 1 b) et d) ; art. 2 a) et c) ; art. 3 d) et e) ; art. 4 ; art. 5 b) et c) ; art. 7 ; art. 9 ; art. 10 ;
art. 12 ; art. 13.

Le Client